

Les Cahiers de droit



Michel COUTU et autres (dir.), *Droits fondamentaux et citoyenneté : une citoyenneté fragmentée, limitée, illusoire ?*, Montréal, Éditions Thémis, 2000, 545 p., ISBN 2-89400-130-4.

Bjarne Melkevik

Volume 42, numéro 4, 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043693ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043693ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Melkevik, B. (2001). Compte rendu de [Michel COUTU et autres (dir.), *Droits fondamentaux et citoyenneté : une citoyenneté fragmentée, limitée, illusoire ?*, Montréal, Éditions Thémis, 2000, 545 p., ISBN 2-89400-130-4.] *Les Cahiers de droit*, 42(4), 1169–1170. <https://doi.org/10.7202/043693ar>

économique classique, qui lui fait regarder la régulation comme un « moindre bien », même s'il reconnaît l'inévitabilité de son avènement et les avantages qu'elle présente sur le plan de l'ouverture des processus de décision ? Une analyse plus poussée lui aurait peut-être permis de déceler dans les institutions de la régulation un enrichissement d'idées et de valeurs dont l'ouvrage rappelle fréquemment la prééminence : l'intérêt général, la participation civique, la transparence.

Cette frilosité dans sa partie la plus tournée vers l'avenir ne doit cependant pas faire oublier la vigueur de l'ensemble de l'ouvrage. Présenté sous la désignation modeste mais exigeante de « manuel », ce livre confirme la maîtrise, par son auteur, d'une combinaison complexe de règles de droit public, de droit économique et de droit européen. Constamment clair dans l'exposition de ces règles, même les plus techniques, le texte fait une place importante au commentaire, à la critique et au débat. Le lecteur étranger y trouve donc une présentation à la fois précise, dynamique, révélatrice et stimulante d'un large pan du droit français.

Pierre ISSALYS
Université Laval

Michel COUTU et autres (dir.), **Droits fondamentaux et citoyenneté : une citoyenneté fragmentée, limitée, illusoire ?**, Montréal, Éditions Thémis, 2000, 545 p., ISBN 2-89400-130-4.

Voici les actes d'un colloque tenu à Onati, en Espagne, les 4 et 5 mai 1998, dans le contexte des activités de l'Institut international de sociologie juridique (IISJ). Ce colloque international réunissait des chercheurs de plusieurs pays, mais avec une nette dominante québécoise. L'ouvrage sous la direction de Michel Coutu reprend 22 textes.

Suivant en cela la vocation de l'IISJ, cet ouvrage consiste principalement en une réflexion sur la « sociologie du droit », quoique nous y trouvions également des textes de science politique ou encore de nature philosophique. Le livre est divisé en quatre par-

ties. La première, qui s'intitule « Perspectives générales », contient l'article clé des actes : « Introduction : Droits fondamentaux et citoyenneté » de Michel Coutu. Cet article limpide et clair expose la théorie de T.H. Marshall¹ concernant la « citoyenneté ». Guy Rocher examine ensuite le contenu de la théorie de Marshall dans son article ayant pour titre : « Droits fondamentaux, citoyens minoritaires, citoyens majoritaires ». Cette partie prospective englobe aussi les articles d'Alain Dieckhoff : « De l'État-nation à l'État multinational ? » ; d'Hervé Pourtois : « Démocratie délibérative et droits fondamentaux » ; d'Elke Winter : « Nation et citoyenneté : une perspective wébérienne » ; de Jean-Marie Woehrling : « Le concept de citoyenneté à la lumière d'une comparaison franco-allemande » ; et, encore une fois de Michel Coutu : « La notion entre communauté et société : réflexions autour de Ferdinand Tönnies et de Max Weber ».

La deuxième partie, la partie la plus fragmentée, s'intitule : « Une citoyenneté fragmentée ? La référence identitaire entre particularisme et universalisme ». Nous y trouvons des articles de Joseph Yvon Thériault : « La citoyenneté fragmentée est-elle incontournable ? » ; de Maria José Fariñas Dulce : « Fragmented Citizenship : A « Post-Modern » Conception of Fundamental Rights » ; de François Rocher : « Citoyenneté fonctionnelle et État multinational : pour une critique du jacobinisme juridique et de la quête d'homogénéité » ; de Daniel Villeneuve : « La citoyenneté contemporaine : une double dynamique de fragmentation » ; de Julian Thomas Hottinger, « La citoyenneté de l'Union européenne : reconfiguration des citoyennetés en Europe » ; de José Woehrling : « Les droits et libertés dans la construction de la citoyenneté, au Canada et au Québec » ; de Pierre Bosset : « Le foulard islamique et l'égalité des sexes : réflexion sur le discours

1. T.H. Marshall, « Citizenship and Social Class », dans T.H. Marshall, *Sociologie at the Crossroads and other Essays*, Londres, Heinemann, 1963, p. 67-127.

juridique institutionnel en France et au Québec »; et de Pierre Noreau : « Le droit comme vecteur politique de la citoyenneté. Cadre d'analyse pour l'étude des rapports collectifs entre majorité et minorités ». Nous devons avouer que l'article le plus frappant est sans nul doute le dernier, celui de Pierre Noreau.

La troisième partie, « Une citoyenneté limitée ? Crise de l'État social, reculs de la citoyenneté sociale », se penche plus particulièrement sur les micro-enjeux de la citoyenneté, à savoir la question d'exclusion des minorités (notons que ce thème revient chez plusieurs auteurs dans toutes les autres parties), des droits sociaux, de la solidarité sociale, etc. Nous trouvons ici les articles de Sandro Cattacin et autres : « Workfare, citoyenneté et exclusion sociale »; de Pierre Paquette : « Citoyenneté sociale et démocratie économique : le cas du Québec »; de Manfred Bischoff : « La transition vers la postmodernité aux États-Unis : une analyse de la dynamique d'élargissement et de concrétisation des droits de citoyenneté »; et de Léonard Matala-Tala : « Les droits fondamentaux et la citoyenneté dans l'Union européenne ».

Enfin, la quatrième et dernière partie s'intitule : « Une citoyenneté illusoire ? Effectivité des garanties juridiques de la citoyenneté ». Il se peut que le titre induise le lecteur en erreur, car, même si la question des « garanties juridiques » est effleurée, cette partie adopte une perspective plutôt internationale. Ainsi, l'article de Maria Teresa Meceli Kerbaui, « Redémocratisation : la difficile construction de la citoyenneté », concerne le Brésil; celui de Isidor Chersky, « Une nouvelle citoyenneté », porte sur l'Argentine; celui de Caroline Gendreau, « Nouvelles normes internationales et droits fondamentaux : un problème d'effectivité du droit dans la création du droit », est consacré à l'Organisation des Nations unies (ONU); et celui de Maria de los Angeles Yannuzzi, « Marginalisation sociale et perte des droits fondamentaux », touche aussi l'Argentine.

Il s'agit en somme d'un ouvrage très solide, fort riche et particulièrement dense. En

fait, ces actes représentent presque une sorte d'encyclopédie sur la question de la citoyenneté.

Nous avons seulement deux remarques critiques à faire à propos de cet ouvrage : la première concerne la longueur des articles puisque chacun (sauf certaines exceptions) fait en moyenne 30 pages et cherche à exposer les enjeux d'un « domaine » au lieu d'intervenir dans une problématique. Le résultat est que plusieurs articles deviennent beaucoup trop « longs » là où la précision aurait été de rigueur. La seconde vise le « droit » : nous observons que la question du « droit » est, en règle générale, uniquement métaphorique. La relation entre le droit et la liberté fondamentale ou encore la citoyenneté est toujours supposée être intégrée sans pour autant être expliquée ni théorisée. Cependant, le directeur de cet ouvrage collectif nous répondra sans doute que ce sera pour une autre occasion.

Néanmoins, comme nous venons de le dire, nous croyons fermement que cet ouvrage complexe et riche saura intéresser tous les juristes.

Bjarne MELKEVIK
Université Laval

ÉRIC DUNBERRY, *La preuve et l'archivage des documents électroniques*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2000, 148 p., ISBN 2-89127-517-9.

Au moment où le gouvernement québécois vient de légiférer en matière de technologies de l'information, Éric Dunberry présente sa solution personnelle afin de faire face aux problèmes soulevés par l'échange de documents durant les transactions électroniques. C'est par l'entremise d'un livre au titre peu évocateur que l'auteur, titulaire d'une maîtrise en droit des technologies de l'information, invite les entreprises à mettre en œuvre une convention relative à la preuve et à l'archivage de documents électroniques. Cette dernière leur permettrait de gérer les risques et les incertitudes liés aux transactions informatisées.